

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je soumetts, à votre agrément, diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2000, qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

L'ensemble des propositions qui vous sont soumises a été examiné par le comité budgétaire du 28 février 2000.

I- Budget principal - section de fonctionnement -

Un crédit de 5 MF a été prévu au budget primitif pour l'organisation des manifestations de l'an 2000. La ville de Lyon pilotera les opérations, Lyon au rythme des nations, avec l'installation d'un village international en mars prochain, à l'occasion de la foire de Lyon. De plus, elle a été à l'initiative des festivités du 8 décembre 2000. La participation de la Communauté urbaine à ces événements s'élèverait à 3,5 MF. Le financement de la subvention correspondante, à verser à la ville de Lyon, implique un transfert de crédit à partir du compte fêtes et cérémonies ouvert au budget primitif 2000 (renvoi n° 1).

Exercice 2000 - budget principal - section de fonctionnement (en F) - décisions modificatives - tableau n° 1 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 1 compte 623200 fêtes et cérémonies fonction 024	- 3 500 000		
compte 657340 subvention ville de Lyon fonction 024	+ 3 500 000		

II - Budget principal - section d'investissement -

La première proposition de décision modificative concerne la modification des comptes d'affectation de la dépense à l'intérieur des enveloppes ouvertes pour les moyens informatiques et plus spécifiquement pour l'ouverture du système informatique de la Communauté urbaine. Les écritures présentées sont des transferts entre les comptes 20 et 21 pour un total de 3,96 MF. Elles ajustent la ligne pour le renouvellement des équipements réseau (opération 0112) et pour le développement de l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre de nouveaux services pour l'ouverture du système (opération 0324) (renvoi n° 2).

Un programme d'aménagement ou de réaménagement dans les locaux des services urbains est arrêté chaque année. Ces travaux supposent l'achat de divers équipements qui servent notamment à l'installation de cuisines. En respectant l'enveloppe ouverte pour ce poste, il est possible d'identifier le montant des acquisitions de matériels en réalisant un mouvement entre les comptes 23 et 21. La ligne correspondante peut être ouverte à hauteur de 0,21 MF (renvoi n° 3).

En 1999, la réalisation de la gare routière internationale à Lyon 2° a été retardée par les traitements pour le désamiantage des galeries concernées par les travaux. Pour que le chantier s'achève au cours de cet

exercice, et en l'absence de crédits ouverts au budget primitif, il est nécessaire de prévoir une dépense supplémentaire de 1,69 MF en contrepartie des recettes qui restent à encaisser. Il s'agit de la participation du SYTRAL pour 0,7 MF, en application de la convention du 15 juillet 1996 et de 1 MF que le Conseil général apporte à l'opération (renvoi n° 4).

La Communauté urbaine est propriétaire de la galerie des Terreaux à Lyon 1°. Dans le cadre des futures biennales de la danse, une billetterie est installée dans les locaux. L'achat de mobilier s'avère indispensable, celui-ci serait mis à disposition de la ville de Lyon. La dépense correspondante s'élève à 0,049 MF et pourrait faire l'objet d'un prélèvement à partir de la ligne travaux sur le dossier réservé au domaine privé (renvoi n° 5).

Notre collectivité réalise, pour le compte de la ville de Limonest, la construction du nouvel hôtel de ville. Les travaux devraient être achevés dans le courant du second trimestre 2000. Une prévision est ouverte sur l'exercice consécutivement au report des crédits 1999 et au vote du budget primitif à savoir : 6,05 MF en dépenses et 8,64 MF en recettes. L'opération sera neutre financièrement pour la Communauté urbaine à la clôture de celle-ci, puisque supportée totalement par la Commune. Pour assurer le paiement des travaux qui doivent se terminer dans l'exercice ; il conviendrait d'abonder encore ce poste de 0,70 MF. L'inscription de la participation de la ville de Limonest pourrait permettre l'équilibre de cette écriture. Les propositions sont présentées en ce sens au renvoi n° 6. Elles sont également complétées par une dépense de 0,07 MF pour l'annulation d'un titre de recette émis sur exercice antérieur, et qui se rapporte à des frais d'honoraires à enregistrer en section de fonctionnement.

Le DSU du quartier Bel Air-les Brosses à Villeurbanne est répertorié dans la liste des investissements à poursuivre cette année dans le domaine de la politique de la ville (0,20 MF). Cependant une avance de trésorerie de 0,12 MF pour les travaux relatifs à la place de la Paix, n'a pas été inscrite, ni les mouvements indispensables à sa régularisation ultérieure (en dépenses et en recettes au compte 23). Par ailleurs, à la fin de l'année dernière, une avance de 0,089 MF restait à solder pour ce même dossier. Je vous propose d'entériner les décisions modificatives correspondantes et notamment le mouvement de crédit qui alimentera, à partir de l'opération place du 8 mai 1945 à Lyon 8°, le compte d'immobilisation 231 510 pour le nouveau versement de 0,12 MF (renvoi n° 7).

L'inscription de certains travaux effectués pour le compte de tiers (compte 45) n'a pas été identifiée dans le budget primitif 2000. Pour lancer leur réalisation, des écritures nouvelles s'imposent.

Elles concernent d'abord le dossier du tramway pour la requalification de l'espace public de la Boutasse, de la place Louis Juvet, des squares Weingarten, Grimma et de l'îlot Reverdy à Bron. Ces aménagements connexes à la ligne du tramway représenteraient une dépense totale de 30 MF ; la participation de la Commune est plafonnée à 6,25 MF selon les termes de la convention signée le 6 janvier dernier. L'ouverture de lignes nouvelles (en dépenses et en recettes) peut être proposée pour 1,3 MF, dans l'immédiat.

Elles correspondent aussi à un transfert de la prévision de dépenses et de recettes ouverte respectivement sur les comptes 23 et 13, à hauteur de 5,42 MF, pour les équipements communaux réalisés dans le cadre de la première tranche pour la requalification de la montée de la Grande Côte à Lyon 1^{er}. Cette opération fait l'objet d'une délibération du conseil le 19 avril 1999. Les travaux sont évalués à 42,8 MF ; le concours financier de la ville de Lyon représenterait 10,43 MF (renvoi n° 8).

Les propositions suivantes concernent des annulations sur exercices antérieurs de mandats, pour un montant de 0,009 MF qui abondent en contrepartie le crédit de sûreté budgétaire (renvoi n° 9).

Exercice 2000 - budget principal - section d'investissement (en F) - décisions modificatives - tableau n° 2 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 2			
compte 205 100 logiciels	- 3 095 000,00		
compte 218 300 matériels informatiques fonction 020 opération 0112 moyens informatiques	+ 3 095 000,00		
compte 205 100	- 865 000,00		
compte 218 300	+ 865 000,00		

fonction 020 opération 0324 ouverture SIC			
renvoi n° 3			
compte 231 320 aménagements sur bâtiments fonction 822 fonction 813 fonction 020	- 55 000,00 - 140 000,00 - 15 000,00		
compte 215 830 acquisition autres matériels techniques fonction 822 fonction 020 fonction 813 opération 0108 divers bâtiments	+ 55 000,00 + 15 000,00 + 140 000,00		
renvoi n° 4			
compte 231 320 fonction 020 opération 0226 Lyon 2° gare routière internationale	+ 1 689 600,00	compte 132600 subvention autres établissements publics locaux compte 132300 subventions des Communes fonction 020 opération 0226	+ 689 600,00 + 1 000 000,00
renvoi n° 5			
compte 231 210 démolitions fonction 020 opération 0111 domaine privé	- 49 687,20		
compte 218 400 mobilier fonction 020 opération 0111	+ 49 687,20		
renvoi n° 6			
compte 458 132 compte de tiers fonction 824 opération 0336 Limonest hôtel de ville	+ 669 998,00	compte 458 232 fonction 824 opération 0336	+ 669 998,00
compte 458 232 compte de tiers fonction 824 opération 0336	+ 70 224,00		
compte 020 000 fonction 01 dépenses imprévues	- 70 224,00		
renvoi n° 7			
compte 238 100 avances versées à mandataire compte 231 510	+ 120 600,00 + 210 147,80	compte 238 100 fonction 824 opération 0063	 + 210 147,80

travaux de voirie fonction 824 opération 0063 Villeurbanne DSU Bel Air- les Brosses compte 231 510 fonction 824 opération 0472 DSU Lyon 8° place du 8 mai	- 120 600,00		
renvoi n° 8			
compte 458 170 compte de tiers fonction 822 opération 0283 tramway espaces publics	+ 1 300 000,00	compte 458 270 compte de tiers fonction 822 opération 0283	+ 1 300 000,00
compte 458 169 compte de tiers fonction 824 opération 0286 Lyon 1 ^{er} montée de la Grande Côte	+ 5 423 000,00	compte 458 269 compte de tiers fonction 824 opération 0286	+ 5 423 000,00
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824 opération 0286	- 5 423 000,00	compte 132 400 subventions des Communes fonction 824 opération 0286	- 5 423 000,00
renvoi n° 9			
compte 020 000 fonction 01	+ 1 024,52	compte 102 230 taxe locale d'équipement fonction 01 opération 0276 TLE	+ 1 024,52
compte 020 000 fonction 01	+ 8 895,00	compte 211 800 acquisition autres terrains fonction 824 opération 0096 réserves foncières	+ 8 895,00

III - Budget principal - Mouvements intersections (investissement - fonctionnement) -

Au terme de l'avenant n° 3 de la convention-cadre en date du 4 avril 1991 signée avec le département du Rhône et consécutive au rachat du tronçon nord du périphérique, le Conseil général concourt, aujourd'hui, au financement de l'ouvrage sur la base du montant transactionnel convenu avec la SCBPNL.

Une inscription partielle de la participation restant à encaisser pour la Communauté urbaine peut, à présent, faire l'objet d'une inscription à hauteur de 247,77 MF.

Il est également convenu du versement de la moitié des recettes nettes d'exploitation de l'ouvrage à notre partenaire. Pour l'exercice 1999, la dépense s'élève à 31,20 MF.

Par ailleurs, l'assemblée s'est prononcée favorablement pour le remboursement anticipé de quatre emprunts à moyen terme, contractés pour le rachat du périphérique. Cette écriture représente 214 MF.

L'ensemble des propositions qui vous sont présentées pour ces objets suppose une diminution de l'autofinancement de 33,77 MF et l'abondement de 2,57 MF, pour affectation ultérieure, en dépenses imprévues de fonctionnement (renvoi n° 10).

Exercice 2000 - budget principal- mouvements intersections (en F) - décisions modificatives - tableau n° 3 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 10 compte 164 120 emprunts en francs fonction 01	+ 214 000 000	compte 132 300 subvention Département fonction 822 opération 0438 rachat du TNP	+ 247 770 000
		compte 021000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 33 770 000
compte 023 000 virement à la section investissement fonction 01	- 33 770 000		
compte 657 330 subvention au Département fonction 822	+ 31 200 000		
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	+ 2 570 000		

IV - Budget de l'assainissement -

Afin de régulariser des écritures concernant la redevance de raccordement à l'égoût (changement de débiteurs) il convient de prévoir une annulation de 700 KF et une réémission de 500 KF sur le compte budgétaire de recouvrement de la redevance. Par ailleurs des ventes de véhicules étant envisagées, une prévision de 200 KF pourrait être faite en recettes.

Exercice 2000 - budget de l'assainissement - décisions modificatives (en F) - tableau n° 4 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
671 800	700 000	redevance de raccordement à l'égoût 704 400	500 000
annulation de titres sur exercice antérieur		cession d'éléments d'actif 775 100	200 000

V - Financement des travaux du tramway-

Pour la réalisation de la construction du tramway, les déplacements des conduites d'eau potable et d'eaux usées sont financés par le SYTRAL et réalisés en maîtrise d'ouvrage par la direction de l'eau. Un avenant à la convention vous est présenté par rapport séparé. Pour l'année 2000, les travaux d'assainissement s'élèveraient à 1,2 MF HT et ceux d'eau à 6,5 MF TTC, financés pour 5,4 MF par le Syndicat et pour 1,1 MF par la récupération de la TVA.

Exercice 2000 - financement des travaux du tramway - décisions modificatives (en F) - tableau n° 5 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
budget annexe de l'assainissement			
opération 0356 tramway, réseaux sous viaires compte 238 510 réseaux d'assainissement	1 200 000	opération 0356 tramway, réseaux sous viaires compte 131 820 autres subventions	1 200 000
budget annexe des eaux			
opération 0356 tramway, réseaux sous viaires compte 238 511 réseaux d'eau potable	6 512 400	opération 0356 tramway, réseaux sous viaires compte 131 820 autres subventions compte 231511	5 400 000
compte 276 200 créance de TVA	1 112 400	recettes de TVA compte 276 200 créance de TVA	1 112 400 1 112 400

VI - Mouvements interbudgétaires -

Les travaux primaires d'eau et d'assainissement sur opérations d'urbanisme sont financés par le budget principal. Les prévisions initiales sont faites sur les opérations concernées et transférées dans les budgets annexes correspondants pour leur valeur HT.

Les transferts de crédits n'affectent pas le montant des autorisations de programme, ces mouvements sont neutres en dépenses et en recettes, mais nécessitent la diminution du virement pour transformer les travaux en fonds de concours. Ces transferts donnent toujours lieu à décision modificative.

Les mouvements qui vous sont proposés concernent le parc d'activités les Tourais à Craponne (498 kF) (renvoi n° 6), la ZAC "Yvours" à Irigny-Pierre Bénite (220 kF) (renvoi n° 7), la ZAC "de la Saulaie"-bretelle A 7 à Oullins (670 kF) (renvoi n° 8), à Saint Priest porte des Alpes en assainissement, en eau potable, un complément de crédit serait nécessaire pour l'opération des collecteurs, Porte des Alpes (41 kF HT) (renvoi n° 9).

Exercice 2000 - mouvements interbudgétaires - décisions modificatives (en F) - tableau n° 6 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 6			
opération 0285 parc d'activités les Tourais à Craponne fonction 821 compte 231 530 réseaux	- 497 512,44	fonction 01 compte 021 000 virement à l'investissement	- 497 512,44
fonction 01 compte 023 000 virement à l'investissement	- 497 512,44		
fonction 811 compte 657 150 subvention d'équipement aux groupements de communes	497 512,44		

Vu lesdites décisions modificatives ;

Vu la convention-cadre en date du 4 avril 1991 signée avec le département du Rhône ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives détaillées ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires par chapitre comme suit :

Chapitre	Dépenses	Recettes
budget principal		
section de fonctionnement		
011 - charges à caractère général	- 3 500 000,00	
022 - dépenses imprévues de fonctionnement	+ 2 570 000,00	
023 - virement à l'investissement	- 35 929 512,44	
65 - autres charges de gestion courante	+ 36 859 512,44	
total	0	0
section d'investissement		
020 - dépenses imprévues d'investissement	- 60 304,48	
021 - virement à l'investissement		- 35 929 512,44
10 - dotations		+ 1 024,52
13 - subventions d'investissement		+ 244 036 600,00
16 - emprunts et dettes	+ 214 000 000,00	
20 - immobilisations incorporelles	- 3 960 000,00	
21 - immobilisations corporelles	+ 4 219 687,20	+ 8 895,00
23 - immobilisations en cours	- 5 942 451,84	+ 210 147,80
45 - services à comptabilité distincte	+ 7 463 222,00	+ 7 392 998,00
total	215 720 152,88	215 720 152,88
budget des eaux		
section d'investissement		
13 - subventions d'investissement		+ 5 441 000,00
23 - immobilisations en cours	+ 6 561 846,00	+ 1 120 846,00
27 - autres immobilisations financières	+ 1 120 846,00	+ 1 120 846,00
total	7 682 692,00	7 682 692,00
budget de l'assainissement		
section de fonctionnement		
67 - charges exceptionnelles	+ 700 000,00	
70 - ventes		+ 500 000,00
77 - produits exceptionnels		+ 200 000,00
total	700 000,00	700 000,00
section d'investissement		
13 - subventions d'investissement		3 318 512,44
23 - immobilisations en cours	3 318 512,44	
total	3 318 512,44	3 318 512,44

2° - Autorise, afin de mieux cerner les inscriptions budgétaires, la création d'un nouveau compte élémentaire :

- compte 623 800 - relations publiques.

3° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 31 200 000 F, au Département, au titre de la quote-part à reverser sur l'exploitation du tronçon nord du périphérique,

- 1 000 000 F, à l'Etat, en complément de la subvention de 3 800 000 F inscrite au budget primitif pour le projet CORALY,

- 3 500 000 F, à la ville de Lyon pour l'organisation d'un village international, dans le cadre de la foire de Lyon, et pour les fêtes du 8 décembre,
- 435 000 F, à la ville de Bron au titre d'un fonds de concours pour le site de DSU - Bron Terrailon,
- 58 750 F, à l'association COBRA, pour une action de médiation (centre commercial : DSU - Bron Terrailon),
- 50 000 F, à la société LOGIREL pour aider les copropriétaires en difficulté (DSU - Bron Terrailon),
- 522 600 F, à la ville de Vénissieux à titre de participation à la première tranche d'acquisition foncière sur le site de Vénissy (DSU - Vénissieux),
- 14 857,92 F, à la société d'HLM Gabriel Rosset pour la gestion de proximité (DSU - Villeurbanne),
- 2 159 512,44 F, au budget annexe de l'assainissement, pour divers aménagements de sites.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,